



Aux organismes cantonaux responsables du
cadastre RDPPF,
en les priant de transmettre, le cas échéant,
aux autres services cantonaux concernés

Numéro de dossier: 521.44
Dossier traité par: Isabelle Rey
Wabern, le 26 septembre 2022

Circulaire Cadastre RDPPF 2022 / 04
Instruction «Cadastre RDPPF: Contenu et graphisme de l'extrait statique»
Modification du 25 août 2022

Mesdames, Messieurs,

Par cette circulaire, nous vous informons que l'instruction «Cadastre RDPPF: Contenu et graphisme de l'extrait statique» a été modifiée. Les modifications sont décrites en détail au chapitre 5 de l'instruction.

L'instruction modifiée entrera en vigueur le 1^{er} octobre 2022.

Vous trouverez l'instruction actualisée sous
www.cadastre.ch/rdppf > Aspects juridiques & publications > Instructions.

L'adaptation de l'instruction ne s'accompagne d'aucune modification de contenu. Il a simplement été remédié à certaines erreurs, concernant par exemple la gestion d'un titre de RDPPF comportant plusieurs lignes.

La présente circulaire remplace la circulaire Cadastre RDPPF 2021 / 04 «Cadastre RDPPF: Contenu et graphisme de l'extrait statique».

Nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos cordiales salutations.

Office fédéral de topographie
Géodésie et Direction fédérale des
mensurations cadastrales

Office fédéral de topographie
Géodésie et Direction fédérale des
mensurations cadastrales

Marc Nicodet, ing. géom. brev.
Responsable de domaine

Christoph Käser
Responsable de processus mensuration
officielle et du cadastre RDPPF

